

Modification de vos coordonnées - CRPCEN

Mise à jour le 24/04/2020

Vous déménagez ou changez de coordonnées bancaires ? Votre situation familiale évoluée ? Informez-en la CRPCEN !

COMMENT DÉCLARER UN CHANGEMENT D'ADRESSE ?

Vous déménagez ?

Déclarez-nous votre nouvelle adresse en utilisant la messagerie de votre espace sécurisé. Vous n'avez pas encore d'espace sécurisé ?

[Créez-le dès maintenant](#)

Vous pouvez également nous informer de votre changement d'adresse par courrier adressé à :

CRPCEN

5 bis rue de Madrid

75395 Paris Cedex 08

Si vous déménagez à l'étranger, la prise en charge de [vos frais de santé change](#).

COMMENT DÉCLARER UN CHANGEMENT DE COORDONNÉES BANCAIRES ?

Vous changez de banque ou d'agence bancaire ?

Envoyez-nous votre nouveau relevé d'identité bancaire (RIB) en utilisant la messagerie de votre espace sécurisé. Vous n'avez pas encore d'espace sécurisé ?

[Créez-le dès maintenant](#)

Vous pouvez également nous communiquer vos nouvelles coordonnées bancaires par courrier adressé à :

CRPCEN

5 bis rue de Madrid

Modification de vos coordonnées - CRPCEN

75395 Paris Cedex 08

Prenez le soin d'indiquer vos nom, prénom, adresse ainsi que votre numéro de sécurité sociale.

à noter

Vous devez nous communiquer le RIB d'un compte à votre nom ou d'un compte joint.

COMMENT DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE ?

**Vous vous mariez ou concluez un PACS ? Vous venez de perdre votre conjoint(e) ?
Vous divorcez, rompez votre PACS ou vous séparez de votre conjoint(e) ?**

Déclarez votre changement de situation en utilisant la messagerie de votre espace sécurisé. Vous n'avez pas encore d'espace sécurisé ?

[Créez-le dès maintenant](#)

Vous pouvez également nous faire part de votre changement de situation familiale par courrier adressé à :

CRPCEN

5 bis rue de Madrid

75395 Paris Cedex 08

Pour la bonne prise en compte de votre déclaration, vous devez nous adresser les justificatifs suivants :

Mariage / PACS	Divorce / rupture PACS	Séparation	Veuvage	Départ du domicile familial
- Acte de mariage - Photocopie du livret de famille	- Copie du jugement de divorce ou courrier de l'avocat ou du notaire indiquant la procédure en cours - Copie de dissolution du PACS	- Attestation sur l'honneur	- Acte de décès ou bulletin de décès	- Attestation sur l'honneur

Modification de vos coordonnées - CRPCEN

pensez-Y !

Dans tous vos courriers adressés à la CRPCEN, indiquez votre numéro de sécurité sociale.